

LA SAGA MARVEL¹

INTRODUCTION

En 1978, Régis Boyer, spécialiste des sagas islandaises, déplorait que ce terme soit galvaudé et utilisé à toutes les sauces : de la « saga du colleur d'affiches » à la « saga du troisième âge », il finissait par perdre toute signification². Est-il alors approprié de parler de « Saga Marvel » ? Il semble bien que oui et cela pour trois raisons. Premièrement parce qu'un des « super héros » créé par Marvel n'est autre que Thor, dieu de la mythologie nordique et ennemi du maléfique Loki, deux personnages très présents dans les sagas islandaises. Ensuite, parce que l'univers inventé par Stan Lee et Jack Kirby (les principaux créateurs des héros de Marvel) ne comportant pas moins de 5000 personnages (« super-héros » et « super-vilains »), tend à ressembler à l'univers des dieux, demi-dieux, Trolls et elfes des mythologies nordiques. Enfin, parce que le terme « saga » dérive du verbe segja qui signifie tout simplement « dire » ou « raconter » (d'où le « say » des britanniques) et désigne, en islandais moderne, aussi bien la fable ou la légende que l'histoire au sens scientifique du terme.

Nous allons donc raconter ici l'histoire d'une entreprise dont la production centrale consiste à raconter des histoires.

I) LES SUPER-HEROS : 1939 - 1962

Les super-héros de Marvel, Spider-Man, Daredevil, les X-Men, les Fantastic Four ou le surfeur d'argent, sont maintenant mondialement connus mais il faut rappeler qu'ils s'inscrivent d'abord dans une tradition qui prend naissance avec Superman.

Ce dernier, inventé par deux jeunes américains en 1934, sera refusé par tous les journaux avant de faire une première apparition en 1939 dans le magazine « Action Comics » édité par la maison « National Periodic » qui deviendra plus tard « Detective Comics » (familièrement, DC) longtemps le « numéro un » des « comic books » aux Etats-Unis. Débuts peu glorieux quand on sait que les premiers « comic books », peu considérés, et étaient donnés en prime avec des paquets de lessive mais le succès sera immédiat puisque grâce à Superman on allait vendre jusqu'à un million et demi d'exemplaires par numéro d'Action Comics. En conséquence, il eut, dès Janvier 39, son comic strip que tous les journaux d'Amérique se disputèrent (les journaux américains diffusaient régulièrement des suppléments « comics ») puis il fit l'objet d'un feuilleton radiophonique et, en 1941, de dessins animés produit par Max Fleischer. Le premier film de superman parut en 1948 et le premier feuilleton télévisé en 1953.

Qu'est ce qu'un « super-héros » ?

D'après Wikipedia, un super-héros possède au moins deux des trois caractéristiques suivantes (les deux dernières étant très souvent liées) :

- + Il a des capacités extraordinaires (force physique surhumaine, rapidité hors du commun, résistance à la douleur...) communément appelées *super-pouvoirs*.
- + Il possède une double identité : celle d'une personne normale et celle, secrète, de super-héros.
- + Quand il effectue des actes héroïques, il porte un costume distinctif (le plus souvent collant au corps et avec des couleurs vives), qu'il abandonne momentanément quand il reprend ses activités d'individu ordinaire.

Cependant, les créateurs de superman ne profitèrent pas de cette popularité et il fallut qu'en 1992 le dessinateur Neal Adams organise une campagne publique pour que les éditeurs acceptent de leur verser une rente annuelle, ce qui leur permit de ne pas finir leur vie

^{1 1} « Je remercie Jean Depelley, spécialiste des comics Marvel et co-auteur du documentaire « *Marvel 14 : les super-héros contre la censure* », d'avoir accepté de relire ce dossier. Je reste, bien entendu, responsable des erreurs et des oublis qui auraient pu subsister. Je remercie également Sylvie Leprince, professeur d'anglais, pour ses conseils.

² R. Boyer : « Les sagas islandaises » - Payot - 1978

dans la misère. Ce paradoxe s'explique par le caractère particulier des droits de propriété aux Etats-Unis : ceux ci sont marqués par le principe dit du « Copyright » ; selon celui-ci, le propriétaire d'une création est avant tout celui qui a assumé le risque économique en prenant en charge le financement de la création³ (donc permis de la faire connaître et de la diffuser), c'est à dire l'éditeur. Cela explique qu'un même personnage puisse être repris par de multiples dessinateurs sans que le créateur originel ait son mot à dire. En France, c'est le principe du Droit d'auteur qui prévaut : est considéré comme propriétaire d'un personnage celui qui l'a créé.

Comment expliquer cette popularité de Superman? Il n'est pas impossible qu'elle soit liée au contexte historique. Alors qu'en Allemagne les Nazis prônaient la domination d'une « race pure » (la race aryenne) et qu'en Union Soviétique on cherchait à promouvoir un « homme nouveau », il n'est pas absurde de penser que l'idée d'avoir un super homme américain (super héros qui combattit les nazis dans nombre d'histoires) pouvait plaire aux jeunes lecteurs.

On peut noter également que l'Histoire de Superman emprunte largement au mythe de Noé sauvé des eaux (superman étant le fils d'extra-terrestres dont le vaisseau interplanétaire allait s'écraser et qui sauvèrent leur enfant en le mettant dans une navette en direction de la Terre).

Toujours est-il qu'à la suite de cet immense succès, les super-héros se mirent à fleurir : Captain America (inventé d'abord pour combattre la menace Nazie), la Torche (précurseur de la torche des fantastiques), Submariner, Atom, Flash, Green Lantern,... Deux noms sont cependant à retenir : d'une part, Batman, toujours célèbre aujourd'hui, et « Captain Marvel » (à ne pas confondre avec un autre personnage inventé dans les années 60) qui ressemblait à s'y méprendre à Superman (et dont les aventures furent plus vendues que celles de Superman) mais qui finit par être interdit pour plagiat à la suite d'une plainte de DC.

La vogue des super-héros ne dura cependant pas longtemps. Les ventes commencèrent à chuter à partir de 1945 ; à l'exception de Superman et Batman, tous les super-héros disparurent en quelques mois, pour laisser place à des comics plus légers et moins « va-t-en guerre », des Funny Animals, des Westerns, des Policiers et des comics d'horreur.

Ajoutons à cela que les comics en général et ceux traitant de super-héros en particulier furent accusés de tous les maux : par exemple, le 10 Décembre 1948, des étudiants brûlèrent publiquement 2000 comics et en 1954 le psychiatre Fredric Wertham écrivit un livre dans lequel il rend les comics responsables de la dépravation de la jeunesse et de la montée de la délinquance juvénile. Face à cette pression publique et au risque de censure, les éditeurs de comics décident de publier une « charte d'autorégulation » en 1954 : selon le « comics code authority » (CCA), les histoires doivent se conclure par la victoire du bien sur le mal, les femmes doivent être représentées de façon respectable, les termes « terreur » et « horreur » sont interdits en couverture, ainsi que les monstres trop effrayants. Les comics respectant ce code arboreront un Logo sur leur couverture.



Le CCA s'assouplira au cours des années mais ne sera abandonné qu'en 2001 par Marvel et ne l'est toujours pas par DC.

³ F. Benhamou et J. Farchy : « Droits d'auteur et copyright » - La Découverte – 2009.

II) MARVEL COMICS GROUP : PREMIERE PERIODE (1962- ANNEES 80)

La Renaissance des Super-Héros

Parmi toutes les maisons d'éditions qui publièrent des super-héros dans les années 1940-50, il en est une qui n'était ni plus ni moins importante que les autres et se nommait Timely (créée en 1939 par Martin Goodman) avant de devenir Atlas en 1951 puis Marvel en 1961. On en reparlera puisque parmi ses salariés, il y avait un certain Stan Lee, probablement le créateur le plus prolifique de super-héros. On raconte qu'au début des années 60, le PDG de Detective Comics se vanta un jour devant le PDG de Timely (devenu alors « Atlas »), Martin Goodman, de la reprise du lectorat de super-héros. Ce dernier demanda alors à Stan Lee de créer de nouveaux héros ; à ce moment, Stan Lee, face à de multiples échecs, envisageait de quitter la profession de scénariste de BD ; il accepta cependant cette proposition comme un « baroud d'honneur ». C'est ainsi qu'il créa les « Fantastic Four » (« Quatre Fantastiques ») en 1961 en collaboration avec le vétéran des Comics, Jack Kirby, créateur en 1941 de « Captain America » et, le succès aidant, les apparitions de super-héros Marvel se succédèrent : ainsi la seule année 1962 vit la naissance de Hulk, Thor, Spider-Man, Iron-Man, puis en 1963, Docteur Strange, les Vengeurs, les X-Men, en 1964, Daredevil ; plus tardivement, 1965 fut l'année de la première apparition du surfer d'argent (qui ne devint un personnage à part entière qu'en 1968) et 1970 vit l'adaptation en BD du héros de roman « Conan le barbare ».

On peut remarquer qu'en deux ans (entre 1961 et 1964) on vit la naissance de pratiquement tous les super-héros qui seront repris dans les fameux « *blockbusters* » des années 1980.

Les raisons de leur succès

Là aussi, on peut se demander pourquoi les super-héros ont connu autant de succès au début des années 60. Il y a d'abord des innovations liées aux personnages : Stan Lee développa beaucoup plus que pour les SH antérieurs leur vie personnelle et sentimentale et il en fit des êtres fragiles voire des « perdants » comme Peter Parker. Le succès immédiat de spider-man doit probablement au fait que le héros est, à l'origine, un adolescent de dix-sept ou dix-huit ans, mal dans sa peau, maladroit avec les filles et rejeté par ses camarades, personnage auquel les lecteurs pourront aisément s'identifier.

De plus, les scénaristes n'hésitent pas à aller du côté de l'actualité et de ses débats en traitant de questions politiques : l'idée est ancienne puisque, comme on l'a vu, Captain America combattit Hitler, Iron -Man et Thor affrontèrent les Vietcongs,...et dans les années 60 on n'hésite pas à représenter les manifestations pacifistes ou anti-racistes des étudiants. Le « Brandon » est représenté comme un super-héros contestataire et extrémiste et en 1965 apparaît « Black Panther », le premier super-héros noir. Dans les années 90, Vega révèle son homosexualité et, en 2001, Spider-man est confronté à l'effondrement des tours du « World Trade Center ».

Enfin, les origines des super pouvoirs ne sont pas sans liens avec les craintes propres à chaque époque. Ainsi, on peut remarquer également que si certains super-héros voient leurs super-pouvoirs provenir d'inventions (Iron Man) ou de la magie (Dr Strange, Thor), une nouvelle explication apparaît dans les années 60, celle de l'effet de la radio activité créant des mutants (spider-man, Xmen, Hulk,...). Il est à noter qu'à partir des années 1980-90 vont apparaître les explications mettant en avant les organismes génétiquement modifiés (explication difficilement plausible au début des années 60).

Quand les Super-Héros sortent de leurs cases

Il y eut assez vite des tentatives pour adapter les super-héros à d'autres supports. Avant 2000, qu'on peut retenir comme date charnière, on peut citer quelques essais d'adaptation cinématographique : l'homme araignée (Spider-man) en 1977 et 1978, en 1979 Captain America et Dr Strange, Howard the duck en 1986,...tentatives qui n'ont pas laissé de grands souvenirs à l'exception de « Howard the Ducks » de W. Huick qui réussit l'exploit de recevoir aux « Razzie Awards » 1986 (cérémonie récompensant les plus mauvais films de l'année) les prix du pire film, pire scénario, pire révélation de l'année pour les six hommes et femmes en costume de canard et pires effets spéciaux. Sans recevoir de prix il a été

également « nominé » pour les prix du pire réalisateur, pire chanson originale, pire second rôle masculin et, en 1989, pire film de la décennie.

Bien avant les adaptations cinématographiques, il y eut des adaptations télévisées (prise de vue réelle et cinéma d'animation). On peut retenir par exemple parmi les adaptations en dessin animé : les quatre fantastiques dès 1967 (diffusion en 1978 en France) puis en 1994, Spider-man entre 1967 et 1970, Les X-Men en 1992. Le surfeur d'argent dut attendre 1998. Les adaptations en prises de vues réelles furent plus tardives : Hulk (79 épisodes entre 1977 et 1982) et les X-men en 1989. On peut également citer une série japonaise diffusée en 1978. Les adaptations en dessin animé furent également plus précoces : Bien entendu, on ne peut oublier les nombreux jeux vidéos apparus dès 1989 et basés sur les personnages de Spider-man, X-men ou Wolverine.

Pourquoi arrêtons-nous cette énumération à 2000 ? Parce que c'est cette année là que sortit l'adaptation des X-Men par Bryan Singer (le réalisateur de « Usual suspect ») qui relança la vogue des adaptations Marvel. Nous en reparlerons plus tard.

III) MARVEL EN FRANCE

Des débuts difficiles

En France, les bandes dessinées de Marvel furent d'abord éditées par deux maisons. La première, Aredit (anciennement Artima), se contenta de publier des BD de Thor des Vengeurs et autres (un peu dans le désordre) dans de multiples bouquins de gare (petit format, en noir et blanc) comme « Eclipso » ou « Etranges Aventures » qui ne laissèrent pas grand souvenir. Les éditions Lug furent plus ambitieuses. Créées en 1950 par Marcel Navarro et Auguste Vistel, elles se sont spécialisées dans les BD de petit format, bien connus des jeunes de l'époque (Zembla, Blek, Kiwi, ...près de soixante-quinze titres en tout, essentiellement des séries achetées à des maisons italiennes).

Ce fut la fille d'Auguste Vistel, Claude Vistel qui introduisit vraiment les Super Héros Marvel en France. Depuis quelques temps, une représentante de Marvel installée à Paris proposait les bandes dessinées Marvel à tous les éditeurs possibles mais tous avaient refusé ces héros farfelus vêtus de vêtements colorés ou de capes et armés de « super-pouvoirs » (ces grands gamins en pyjama). Claude Vistel, se « *rendant bien compte avec nous qu'il fallait avancer, qu'il fallait faire quelque chose, que les héros italiens vieillissaient, qu'il fallait se renouveler* » (entretien avec Claude Vistel), décida donc qu'il fallait essayer ces nouvelles BD : ce fut la création du mensuel « Fantask » en 1969, regroupant les histoires des « quatre fantastiques », du « surfer d'argent » et de spider-man, mais il ne survécut que sept numéros, victime de la censure. En 1970, les éditions Lug récidivèrent en publiant deux mensuels , Marvel (les fantastiques, spider-man, Captain Marvel) qui dura treize numéros (ou quatorze selon la légende) et Strange (X-men, Daredevil, Iron Man, Surfeur d'argent puis spider-man,...), titre qui dura 223 numéros soit plus de dix-huit ans.

Dame Anastasie contre les Super-Héros

Les bandes dessinées Marvel furent une cible de choix pour la censure. On utilisa pour cela la loi du « 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse ». Celle ci avait prévu l'existence d'une « Commission de surveillance et de contrôle » (composée de diverses personnalités comme un conseiller d'Etat, des représentants de divers ministères, d'associations familiales et de quelques représentants de la presse). Dans son article 2, la loi stipule que toute publication destinée à la jeunesse ne pourra comporter « *aucune illustration, aucun récit, aucune chronique, aucune rubrique, aucune insertion présentant sous un jour favorable le banditisme, le mensonge, le vol, la paresse, la lâcheté, la haine, la débauche ou tous actes qualifiés crimes ou délits de nature à démoraliser l'enfance ou la jeunesse.* »

Il semblerait que la protection de la jeunesse n'était pas le seul but de cette commission et qu'elle permettait également d'interdire un certain nombre de revues américaines qui tombaient dans les travers dénoncés par la commission. Il s'agissait donc aussi d'une subtile technique de protectionnisme touchant également les créations belges : on reprocha à Lucky Luke la crudité de la mort de Bob Dalton et la commission émit un

avertissement à l'égard du marsupilami car « *cette créature absurde et imaginaire pousse des cris inarticulés* » ; Lucky Luke contre Billy The Kid de Morris (1962) est inquiété au nom de la « moralité » (Billy suçait un revolver en guise de biberon)

Dans le cas des éditions Lug, la stratégie fut plus subtile. Il n'y eut pas d'interdiction en tant que telle mais ces publications furent classées en « Bande dessinées pour adultes » les soumettant à un taux de TVA de 33,3% (le taux maximum à l'époque) ce qui portait un rude coup à l'équilibre financier des éditions et obligea à abandonner les magazines « Fantask » puis « Marvel ».

Les arguments de la commission de censure furent les suivants :

"Cet organisme a considéré que cette nouvelle publication était extrêmement nocive en raison de sa science fiction terrifiante, de ses combats de monstres traumatisants, de ses récits au climat angoissant et la sortie de dessins aux couleurs violentes. Elle a donc estimé que l'ensemble de ces visions cauchemardesques était néfaste à la sensibilité juvénile".

Il peut être amusant de savoir que le monstre particulièrement traumatisant pour les enfants était « la chose » des quatre fantastiques.

ANNEXE : TÉMOIGNAGE DE CLAUDE VISTEL FACE À LA COMMISSION DE CENSURE.

Je me souviens, lorsque nous avons été appelés devant le président de la commission de surveillance, sur les Fantastiques, nous avons eu droit à tout un couplet sur la sensibilité juvénile qu'il fallait grandement ménager etc.

Puis le magistrat qui nous dit, levant les bras au ciel, atterré: "Et Wampus, Wampus ! Mais qu'est-ce que c'est que cette horreur !"...

Oh non, ça m'a gâché la vie. C'était une épée de Damoclès et pour éviter le couperet nous nous censurons pour adoucir ou supprimer telle ou telle scène.

Et tous les fans qui nous critiquaient parce que l'on censurait les onomatopées et autres, car il n'y avait pas ou peu d'onomatopées.

Dans les trucs italiens, avec Navarro, il fallait à chaque fois retoucher les photocopies, mettre des ballons sur les armes et ainsi de suite. Un vrai cauchemar...

Fin de Lug : même les Dieux meurent

Par la suite, les éditions Lug purent toutefois étendre leur activité en publiant certaines aventures en albums (FF, X-men,...) et créant de nouveaux titres, Spidey, Nova, Titans (ce dernier reprenant l'adaptation en BD de « la guerre des étoiles ») qui connurent un certain succès dû à la diffusion au même moment de petits dessins animés de Spider-man à la télévision française.

Toutefois, les éditeurs de Lug se rendaient bien compte que leur entreprise était trop petite et risquait de disparaître ou serait rapidement absorbée par des entités plus grandes. Deux acheteurs potentiels se présentèrent en 1988, la maison américaine Marvel et le Suédois Semic International. Claude Vistel, responsable des éditions Lug, repoussa l'offre de Marvel car cette maison était tombée aux mains de financiers et s'intéressait assez peu au contenu des productions, ce qui n'était pas le cas de Semic. De plus, Semic voulait vraiment s'implanter en France car il avait un secteur BD et possédait des filiales un peu partout, en Hollande, au Danemark, en Suède, en Norvège, en Finlande, en Allemagne... Du coup, les éditions Lug perdirent leur nom et devinrent « Semic France » de façon à pouvoir être déclinées comme Semic Allemagne, Semic Hollande,...et publièrent non seulement des productions de Marvel mais également de ses concurrents sur le territoire des Etats-Unis comme DC Comics ou Image Comics. Semic International démarra une production très standardisée en lançant les mêmes revues dans les différents pays où les filiales étaient implantées. Cela ne fonctionna pas bien et Semic perdit la licence Marvel en 1996 (et la licence DC en 2005) au profit de l'entreprise italienne Panini ; elle se recentra alors sur les seules productions d'Image Comics.

Panini est à l'origine une entreprise qui vend des images à collectionner (notamment de footballeurs) et s'est étendu ensuite aux comics et aux « nouveaux medias ». Il s'agit en fait d'une reprise en main indirecte du marché européen (on parle de 370 millions de lecteurs

potentiels) par Marvel. En effet, Panini était devenue depuis peu la propriété de Fleer, entreprise elle même rachetée par Marvel (ce qu'on appelle un « contrôle en cascade »). L'en jeu est d'importance puisqu'on parle de 370 millions de lecteurs potentiels avec les implantations traditionnelles en France, Allemagne et Italie mais aussi une entrée en Pologne et en Russie. Par la suite, le marché européen fut repris par Marvel lui même dont le bureau européen est installé à Londres.

Rumeurs et mystères.

Même si les productions des éditions Lug ont connu un certain succès, celui ci n'avait rien à voir avec ce que l'on connaît aujourd'hui où les magazines « Strange » et « Marvel » ont atteint le statut de ce qu'on appelle parfois « objet culte ». Cela entraîna des phénomènes de spéculation et même quelques rumeurs.

Ainsi, les collectionneurs, et à leur suite les spéculateurs, développèrent leur activité sur la rareté de certains numéros. Par exemple, le Strange numéro 1, devenu très rare, se revend à un prix de l'ordre de 400 à 500 Euros (pour un magazine de petit format, en deux couleurs, vendu 2 francs à l'époque).

De même, le Strange n°19 fut annoncé avec une couverture qui n'était pas celle qui fut finalement utilisée (suite à un changement d'imprimeur) : on raconte qu'il existe quelques numéros avec la couverture d'origine dont le prix est difficile à déterminer.

Enfin, le Marvel numéro 14 est également à l'origine d'une véritable rumeur. Celui ci n'a jamais paru puisque Marvel dut s'arrêter dès le numéro 13, pourtant on raconte dans le petit cercle d'amateurs que quelques numéros furent tirés. Si cela est vrai, ce numéro pourrait se revendre une petite fortune sur le marché des Strange. (N.B. : un documentaire sur ce numéro mythique vient d'être produit - http://www.silenziofilms.com/Silenzio_films/En_post-production.html)

IV) L'EXTENSION MARVEL : DES ANNÉES 1990 A NOS JOURS

L'empire Marvel au bord du gouffre

Aux Etats-Unis, l'engouement pour les héros Marvel se tassa au cours des années 80 (on en arrive à un tirage maximum de 100.000 exemplaires) et on peut dire que la période allant des années 80 jusqu'au milieu voire à la fin des années 90 constitua les « années noires » du groupe.

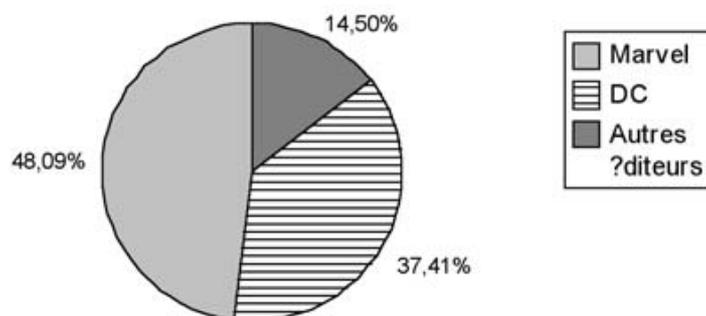
Pour relancer l'engouement des lecteurs une première fausse bonne idée fut développée au cours des années 1990, celle des « cross over » c'est à dire la rencontre de deux ou plusieurs personnages venant d'univers différents mais cela ne permet pas le renouvellement de l'intérêt pour les magazines Marvel.

Mais les menaces les plus importantes concernaient la propriété même du groupe. En 1989, Marvel est racheté par Ronald O. Perelman, un financier qui souhaite en faire un empire de produits dérivés en rachetant des entreprises dans le secteur du jouet (Toybiz en 1993), des cartes à jouer (Fleer en 1992), auto-collants (Panini),...mais il ne s'intéresse guère au contenu lui même. Ce qui est arrivé à bien d'autres entreprises travaillant dans l'imaginaire (Disney par exemple) se produit ici aussi, les créatifs sont mis de côté au profit des gestionnaires ou des financiers. Pour financer tous ces rachats, Marvel va alors s'endetter pour deux milliards de dollars et les résultats des produits dérivés ne suffiront pas à combler ces dettes. De plus, l'entreprise Marvel accuse 464 millions de dollars de pertes et est mise en faillite en 1997. C'est alors que se produit une bataille pour la reprise de Marvel ; les repreneurs potentiels sont l'ancien PDG Perelman, Carl Icahn qui possède une bonne partie de la dette Marvel, (des « obligations » rachetées au rabais et qui font de lui un des principaux créanciers de Marvel) ; enfin, il faut citer deux israéliens passionnés de comics, Ike Perlmutter et Avi Arad, dirigeants de Toybiz, le fabricant de jouets possédé à 46% par Marvel depuis 1993. Ce sont ces derniers qui l'emporteront et ils entameront une fusion entre Marvel et Toybiz créant une nouvelle entité « Marvel Enterprise ».

Marvel sortira alors de sa « mauvaise passe » et est aujourd'hui le premier éditeur de comics aux Etats-Unis devant son éternel rival, DC.

Une structure de marché particulière

**PARTS DES ÉDITEURS DANS LES VENTES DES 300 PREMIERS COMICS
AUX ÉTATS-UNIS EN JANVIER 2007**



(Source : Jean-Philippe Zanco : « L'imagerie des comics – Un support original pour les SES » d'après icv2's top 300 comics, www.icv2.com. - IDEES n° 148 – Juin 2007)

De ce fait, le marché des comics est très concentré et s'apparente, non à un oligopole, mais à un quasi « duopole ». La part de marché combinée de Marvel et de DC, soit 67%, laisse peu de place à la vingtaine d'autres éditeurs dans ce domaine ; Dark Horse, par exemple, en troisième position, n'a que 5,6% du marché.

Mais « Marvel Enterprise » a changé d'image depuis sa fusion avec Toybiz : ce n'est plus seulement un éditeur de Comics mais davantage une boîte où le média comics n'est plus qu'une partie de l'empire (un tiers, le plus négligé). Il rapporte moins que les licences et que le cinéma puisque Marvel devient un acteur à part entière.

"L'entreprise d'aujourd'hui n'a rien à voir avec celle de 1996, raconte son PDG Peter Cuneo. Nous avons changé notre modèle économique, qui repose aujourd'hui sur la vente de licences autour de nos personnages."

AU DELA DES COMICS

Cinéma : les premières tentatives et les « blockbusters »

« Comment gagner 40 millions de dollars sans investir un sou ? En faisant bosser le cousin de Superman à Hollywood, et en prenant une commission. C'est la martingale de l'entreprise Marvel ».

Faire des adaptations cinématographiques des héros de Marvel est une tentation ancienne ; dès le milieu des années 60, Stan Lee et son ami le cinéaste français Alain Resnais (également créateur du premier club de bandes dessinées en France) avaient envisagé de faire une adaptation de spider man. Il y eut d'autres adaptations dans les années 70 et 90, peu réussies et sans grand succès. On peut également citer des adaptations en dessin animé pour la télévision dès les années 1970. La réussite est donc mitigée et le véritable « décollage » de ces adaptations peut être facilement fixé avec la sortie des X-Men en 2001. Les adaptations se succèdent maintenant à un rythme soutenu et spider-man, produit par Sony, constitue leur plus grande réussite dans ce domaine puisqu'il fait partie des cinq plus gros succès de l'histoire du cinéma. Il a rapporté 818 millions de dollars. Marvel Enterprises a gagné près de 40 millions de dollars sur ce seul film.

Mais jusqu'à présent, Marvel cédait ses droits à différents producteurs de cinéma. De ce point de vue, le film Iron Man constitue une première dans l'histoire de Marvel puisque c'est le premier film à être produit par les nouveaux Marvel Studios, filiale cinématographique de l'éditeur de comics.

Innovations

Jouets, dessins animés, films de cinéma, Marvel ne s'arrête pas là dans les produits dérivés. On prévoit maintenant la diffusion des «Marvel motion comics», un « nouveau format », un mixage entre planches dessinées et dessins animés : *«Avec les nouvelles technologies viennent une nouvelle façon de raconter les histoires »* a expliqué Brian Michael

Bendis, qui planche sur le concept. « C'est mieux que juste prendre des images et les faire bouger sur un écran. C'est un nouveau langage qui émerge. » (Source :). Un aperçu tiré des *Astonishing X-Men* est visible dans la vidéo publiée sur [la page officielle \(http://marvel.com/motion_comics\)](http://marvel.com/motion_comics).

Par ailleurs, Stan Lee a été contacté par Richard Branson, le patron de Virgin, pour superviser la création de nouveaux super-héros destinés à des adaptations cinématographiques, Branson étant déjà en liaison avec de nombreux cinéastes (John Woo, Terry Gilliam ou Guy Ritchie) s'attellant à l'adaptation cinématographiques de bandes dessinées.

(pour un aperçu de la carrière de Richard Branson : http://www.ac-orleans-tours.fr/ses/pedagogie/pedagogie%20par%20niveau/seconde/groupe_virgin.htm)

Une révolution ? Le rapprochement Disney-Marvel

La nouvelle tomba le 31 Août 2009 : Disney rachète Marvel. Au terme d'une OPA de quatre milliards de dollars (2,8 milliards d'Euros), le groupe Disney acquiert le catalogue Marvel soit 5000 personnages, ce qui constitue une source inépuisable d'adaptations et permet surtout à Disney de se rapprocher du public adolescent et masculin guère attiré par les productions Disney. Cette acquisition ne remet cependant pas en question les accords préexistants sur les adaptations cinématographiques entre Marvel et les majors hollywoodiennes mais, une fois ces accords expirés, Disney espère voir ces franchises lui revenir. Disney espère aussi faire revenir la clientèle masculine vers ses parcs d'attraction (il existe déjà un parc Marvel qui est la propriété de Paramount, partenaire ponctuel de Marvel mais concurrent de Disney).

Dans le cadre de cette O.P.A., Disney propose de verser aux actionnaires de Marvel 30 dollars et 0,745 action Disney par titre Marvel détenu (il s'agit donc d'une Offre Publique d'Achat assortie d'une OPE, Offre publique d'échange) ce qui représente environ 50 dollars par action Marvel, soit 30% de plus que son cours en vigueur. Mais l'opération est coûteuse et les analystes de l'agence de notation « Standard and Poor's » estiment que Disney risque de s'endetter pour financer cet achat. Dans un contexte morose où le Dow Jones perd 0,73%, l'action de Marvel augmenta alors de 26% mais celle de Disney perdit 0,89%.

(Pour plus de précisions sur l'histoire du groupe Disney, un dossier sur Disney : <http://www.sceren.fr/revuedeess/pdf/114/03204911.pdf> ainsi qu'un dossier sur le cinéma d'animation :

http://www.ac-orleans-tours.fr/ses/pedagogie/pedagogie%20par%20niveau/seconde/cinema_animation.htm)

Enfin, on peut signaler que les héritiers de Jack Kirby demandent à récupérer les droits d'auteur sur 45 personnages créés par Kirby à partir de 2014. Bien qu'on ne sache pas exactement quels sont les personnages incriminés, on pense aux Fantastic Four, Hulk ou les X-Men.

ANNEXE : INTERVIEW DE STAN LEE

The phone rang at about 6 a.m., West Coast time. It's not every morning that the **chairman** of Walt Disney Studios calls you **so close to dawn**, even if you're **Stan Lee**.

The **executive**, **Richard Cook**, yesterday wanted Lee -- the Marvel Comics mastermind -- to hear the news direct from Disney: The Mouse House was buying Marvel Entertainment for \$4 billion. "He told me at the same time that it was officially announced," Lee tells Comic Riffs. "I was very happy to hear it. I was flattered to hear it."

That says it all. Lee, the man who helped birth Spider-Man and Iron Man and Thor and X-Men and so many of Marvel's thousands of characters, was "happy to hear it." Papa was proud. (...)

MICHAEL CAVNA: So what was your initial reaction to the news, Stan?

STAN LEE: It was exciting. I think it's the best thing for the two companies. The synchronicity is perfect. Disney makes great movies, but you need a subject to make the movies out of. Marvel has a library of [more than 5,000] characters. Certainly half of them would make great movies. These are colorful characters that are unique and have different **backgrounds** and you now have them **available** in your library. Disney now has access to all of that.

(...)

MC: *So have you long been an admirer of Disney's, then?*

SL: Being associated with Disney is the dream of a lifetime. The things Disney did just **knocked me out** [when I was young] -- Mickey Mouse to Bambi and Pinocchio and Snow White. And then there were the nature movies and now movies like 'Pirates of the Caribbean.' I think they're wonderful movie **marketers** -- they're the best marketers you can find anywhere. And to combine them with Marvel --the two companies I'm in love with the most.

(...)

MC: *Iron Man, Spider-Man, Thor, Captain America, X-Men -- these are like your children --*

SL: -- Ahh. **You're warming the cockles of my heart.**

MC: *So are your children in safe hands now?*

SL: Oh, the best possible hands. I have **tremendous** respect for the Disney people, having been associated with them for the past three years. They're talented and **knowledgeable** and rational -- and are all nice guys.

MC: *So as a creator or co-creator of so many of these Marvel characters, are there any you'd like to see developed that we haven't seen yet or aren't in development?*

SL: Marvel has **a dozen** others **written down** that [they're seriously considering]. Ant-Man is on that list, believe it or not. And they have others.

MC: *It might be like **picking** your favorite child, but is there one of your characters you'd especially like to see be developed into a **feature film**.*

SL: They're all my favorites, but if I were picking them, I'd say Doctor Strange. The Master of the Mystic Arts. You can get some great special effects.

(...)

MC: *Do you worry much about the creative and financial **welfare** of your old Marvel characters?*

SL: It's a funny thing. Of course it feels good [to see them developed]. But I don't spend much time thinking about it. I spend most of my time trying to **draw up** new ones. We have three deals at Disney. (...) So I don't really look back at yesterday too much -- I'm always too excited about the future.

The chairman : le président **so close to dawn** : aux aurores The **executive** : traduire ici par le PDG

Backgrounds : origines **available** : disponible **knocked me out** : m'ont coupé le souffle
marketers: vendeurs **You're warming the cockles of my heart** : vous me réchauffez le coeur
tremendous : énorme **knowledgeable** : instruit **a dozen** : une douzaine
written down : prévus **picking** :to pick : choisir **a feature film** : un long métrage
welfare : aisance **to draw up** : imaginer

Est-ce une ironie de l'histoire ? Dans les années 80, Marvel se moqua quelque peu de Disney en inventant « Howard the Duck », un « super canard » rappelant, notamment par son caractère, le Donald de Disney. Bande dessinée appréciée, ce fut un des plus gros échecs critiques et commerciaux des adaptations cinématographiques de Marvel.

LA SAGA MARVEL

SOURCES : BIBLIOGRAPHIE ET SITOGRAPHIE

- Ph. Guedj : « Comics – Dans la peau des super-héros » - Timée Editions 2006
- J.Ph. Zanco : « L'imagerie des comics » - DEES n°148 – Juin 2007
<http://www.sceren.fr/archivage/valid/90944/90944-14698-18541.pdf>
- Erwan Cario : Comics et Internet, de deux Choses l'une... - <http://www.ecrans.fr/Comics-et-Internet-de-deux-Choses,7241.html> (site de libération) - lundi 18 mai 2009
- Philippe ROURE & Jean DEPELLEY : « Marvel 14 : les super-héros contre la censure » (documentaire diffusé le 11 Septembre 2009)
http://www.silenziofilms.com/Silenzio_films/En_post-production.html
- Jean-Yves GUERRE : « Histoire de la maison Lug » - Entretien avec Claude Vistel - octobre 2005 - http://pagesperso-orange.fr/guerre/turgel/03protagonistes_a.htm
- Gerard Courtial : « L'histoire de Marvel » - <http://g.courtial.free.fr/marvel1.htm>
- Gerard Courtial : « L'histoire de Superman » - <http://g.courtial.free.fr/suphis.htm>
- Stan Hannoun : « Quand Iron Man obtient une grosse part » - <http://www.mediapart.fr/club/edition/cine-rama/article/020508/iron-man-quand-marvel-obtient-une-grosse-part>
- D. Pasamonik : « La loi du 16 Juillet 1949 a 60 ans » - 21 Juillet 2009 - <http://www.actuabd.com/La-Loi-du-16-juillet-1949-a-60-ans>
- Bastien AYALA « Le management chez Marvel » - <http://leroyaumedesavis.over-blog.com/archive-02-2009.html>
- BARDOS Sébastien : « Le retour de Superpapy » - Libération 3/04/2008
- Anonyme : « Les éditions LUG » - Le journal des fans de Strange n°1
http://www.forumpimpf.net/ftp/ifs/JournalFandeStrange_01.pdf
- « Les éditions Marvel lance un format de BD animée » – Site « 20 minutes » - 11/02/2009
- STEPHANE WELTER : « Marvel, des superpouvoirs en or » - 18/07/2003 – TerraEco - <http://www.terra-economica.info/Marvel-des-superpouvoirs-en-or.html>
- « DC et Marvel ont toujours la plus grande part du marché des comics » - 19 Janvier 2005 - <http://www.actuabd.com/+DC-et-Marvel-ont-toujours-la-plus-grande-part-du-marche-des-comics+>
- Jess Nevins : « Histoire de Timely comics » - http://www.marvel-world.com/index-historique-timely_comics.html
- « Avi Arad » - <http://cinema.fluctuat.net/avi-arad.html>
- L. LAMPRIERE « Duel dans le comics business Deux raiders de Wall Street s'affrontent autour de l'éditeur Marvel ».- Libération – 30/12/96 - <http://www.liberation.fr/economie/0101199072-duel-dans-le-comics-businessdeux-raiders-de-wall-street-s-affrontent-autour-de-l-editeur-marvel>
- Fabrice Sapolsky : « From The Other Side – Episode #4”- ComiXBox - 15 juin 2004
<http://www.comibox.com/index.php/articles/from-the-other-side-episode-4/>
- Erwan Le Vexier : « Quand Disney rachète Marvel » - mardi 1 septembre 2009 - <http://www.erwanlevexier.net/post/2009/09/01/Quand-Disney-rach%C3%A8te-Marvel>
- « Disney rafle Marvel pour quatre milliards de dollars » – libération – 31/08/2009
- « Disney rafle Marvel pour quatre milliards de dollars »- Les Echos – 31/08/2009

LA SAGA MARVEL

- Anonyme : « Stan Lee heureux du deal entre Disney et la Marvel » – 01/09/2009 – Première
- <http://www.premiere.fr/Cinema/News-Cinema/Stan-Lee-heureux-du-deal-entre-Disney-et-la-Marvel/%28gid%29/1984320>
- Anonyme : Hulk dans les bras de Blanche-Neige - 01/09/2009 -
http://blogs.lesechos.fr/article.php?id_article=2913
- A. Hervaud : « Mickey fricote avec Hulk » – Libération - 01/09/2009 -
<http://www.liberation.fr/culture/0101588123-mickey-fricote-avec-hulk>
- Yoshikazu Tsuno : « Mickey prend le contrôle de Spider Man pour conquérir le box-office » -
31/08/09 Les Echos - <http://www.lesechos.fr/depeches/medias/index.htm>
- Nicole Vulser « L'OPA de Mickey sur Spider-Man pour séduire les p'tits gars » - LE MONDE
| 01.09.09
- Denis Lantoine : « Wall Street débute en baisse, Marvel s'envole » - Investir -
31/08/2009 - http://www.investir.fr/cours-actions-cotation/FR/ISI/cours-valeur-113141-mnemo/infos-conseils/113141/Wall_Street_debute_en_baisse_Marvel_s_envole.html
- Valérie Collet
Walt Disney rachète l'éditeur de Spider-Man - Le Figaro -
01/09/2009 - <http://www.lefigaro.fr/societes/2009/09/01/04015-20090901ARTFIG00379-walt-disney-rachete-l-editeur-de-spider-man-.php>
- Anonyme : « Walt Disney se paye les super-héros de Marvel » – La Croix - <http://www.la-croix.com/photo2/index.jsp?docId=2391367&rubId=4085>
- Anonyme : « Walt Disney veut acheter Marvel pour 4 milliards de dollars » - LEMONDE.FR -
31.08.09

QUESTIONS

AFIN DE FACILITER VOTRE TRAVAIL SUR LES QUESTIONS POSEES, VOUS CHERCHEREZ LE SENS DES TERMES SUIVANTS (regroupés par grandes catégories) DANS LES DICTIONNAIRES MIS A VOTRE DISPOSITION AINSI QUE CEUX DISPONIBLES SUR INTERNET.

<http://www.lyc-arsonval-brive.ac-limoges.fr/jp-simonnet/spip.php?page=lexique>

<http://www.toileses.org/>

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/liste-definitions.htm>

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/revues-collections/problemes-economiques/glossaire/index.shtml>

<http://ses.ac-rouen.fr/spip.php?rubrique29>

I) FORMES DE L'ENTREPRISE

Action

Obligation,

Société Anonyme (SA)

II) DROITS DE PROPRIETE

Innovation,

Copyright et droits d'auteur,

Licence

III) STRATEGIES DE CROISSANCE DE L'ENTREPRISE

Absorption

Fusion

Concentration horizontale

Concentration Verticale

Concentration conglomérale

Délocalisation,

Filiale,

Bourse

Dividende

Offre Publique d'Achat (OPA)

IV) STRUCTURE DE MARCHE

Oligopole

Monopole

Duopole

Concurrence

QUESTIONS

I) INNOVATIONS ET DROITS DE PROPRIETE.

- 1) En quoi superman peut-il être considéré comme une innovation ?
- 2) Qu'est ce qui explique qu'il ait pu être refusé ?
- 3) Comment expliquer son succès ultérieur ?
- 4) Comment peut-on expliquer le succès des SH Marvel dans les années 60 ? Faites le lien avec les données économiques et sociologiques de l'époque.
- 5) Quelles différences fait-on entre copyright et droits d'auteur ?
- 6) Qu'est ce qu'une licence ?
- 7) Qu'est ce qu'un plagiat ? (à propos de captain marvel)

II) FORME DE L'ENTREPRISE.

- 8) Qu'est ce qu'une action ?
- 9) Qu'est ce qu'une obligation ?
- 10) Marvel est une Société Anonyme : qu'est ce que c'est ?
- 11) Qu'est ce qu'une absorption ?
- 12) Qu'est ce qu'une fusion ?
- 13) Qu'est ce qu'une filiale ?

III) STRATEGIES DE CROISSANCE DE L'ENTREPRISE.

- 14) Recherchez les cas de diversification, de concentration horizontale et de concentration verticale présents dans ce texte. Quel est l'objectif recherché à chaque fois ?
- 15) Marvel cherche à internationaliser sa production. Comment le fait-il ? Dans quel but ?
- 16) Qu'est ce qu'un « blockbuster » ?
- 17) Comment expliquer les difficultés de Marvel dans les années 90 ?
- 18) Qu'est ce qu'une OPA ? Pourquoi Disney cherche-t-il à faire une OPA sur Marvel ?
- 19) Comment se fait-il que le cours de l'action Marvel augmente après l'annonce de son rachat ?

IV) STRUCTURES DE MARCHE.

- 20) Pourquoi dit-on que le marché des comics de super-héros constitue plus un « monopole » qu'un « oligopole » ?

V) LA DIFFUSION DES MARVEL EN FRANCE.

- 21) Quelles ont été les justifications de la censure ? Qu'en pensez-vous ?
- 22) Qu'appelle-t-on « protectionnisme » ? Quels sont les instruments habituels de protectionnisme ?
- 23) Pourquoi peut-on dire que les pratiques de censure ont été en partie des mesures protectionnistes ?
- 24) Qu'est ce qu'une rumeur ? Quelles sont les circonstances favorables à la diffusion des rumeurs ? Dans quelle mesure peut-on dire que le Marvel numéro 14 a fait l'objet de rumeurs ?

VI) EXERCICE SUR L'INTERVIEW DE STAN LEE EN ANGLAIS.

QUESTIONS : Vous répondrez, en français, aux questions suivantes :

- 25) Qui est Stan Lee ?
- 26) A quel moment de la journée, le président de Walt Disney téléphone-t-il à Stan Lee.
- 27) Quelle est la réaction de Stan Lee à l'annonce du rachat de Marvel par Disney ?
- 28) En quoi les groupes Disney et Marvel vont-ils être gagnants dans ce rapprochement des deux entreprises ?
- 29) Quel est le nombre de personnages créés par Marvel ?
- 30) Combien de longs métrages sont ils prévus selon Stan Lee ?
- 31) Quel personnage a-t-il hâte de voir transposé sur grand écran ?
- 32) Pourquoi Stan Lee trouve-t-il que la dernière question est une drôle de question ?